

COMMUNE DE MECRIN



ARRETE MUNICIPAL
N° 02 / 2024

Le Maire,

Vu la demande en date du 10 avril 2024 de l'association GET A RIGID sollicitant l'autorisation d'organiser une manifestation sur la Place du Papegai et la Place Charles de Gaulle **les samedi 04 mai et dimanche 05 mai 2024,**

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite à tout véhicule sauf riverains, à compter du **vendredi 03 mai 2024 à 14 heures jusqu'au lundi 06 mai 2024 à 17 heures,** dans les rues suivantes :

- Grande Rue depuis l'intersection avec la Rue Devant l'Eglise jusqu'à la place du Papegai,
- Haute rue,
- Rue devant l'Eglise,
- Place du Papegai,
- Place Charles de Gaulle.

ARTICLE 2 : Des panneaux réglementaires indiqueront la déviation qui se fera par la route de Pont, rue Milaville et rue des Juifs. L'interdiction aux véhicules supérieurs à 3.5 tonnes de circuler dans la rue Milaville et la Rue des Juifs sera levée pendant toute la durée de la déviation.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire, Officier de police de la Commune de Mécrin est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Commercy,

Fait à Mécrin, le 10 avril 2024

Le Maire,

Michel MOUSTY

